

Actions d'information ou de sensibilisation des acteurs économiques dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations

Il est rappelé à titre liminaire que la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents est mise en œuvre par la convergence d'actions de trois types, dont l'état d'avancement début mars 2012 est le suivant :

- **création d'un environnement favorable : information et sensibilisation (à plusieurs reprises déjà) de plus de 15.000 acteurs économiques** à l'échelle du bassin fluvial
- **réalisation de diagnostics de vulnérabilité¹** : plus de 1.400 diagnostics ont été demandés et **plus de 1.150 déjà réalisés depuis 2009** (une conférence de presse a été organisée à Amboise le 2 février 2012, dans le prolongement de la réalisation, en fin d'année 2011, du 1.000^{ème} diagnostic de vulnérabilité, ainsi que dans la perspective de la 1.500^{ème} demande d'intervention, dans les prochaines semaines)
- **réalisation par les entreprises de mesures effectives de réduction de leur vulnérabilité** : Depuis 2011, **11 entreprises ont pu bénéficier d'une décision de cofinancement**, avec un montant moyen d'aide publique (FEDER et collectivités) s'élevant à moins de 40.000 €, à rapporter au coût moyen de plus de 100.000 € pour la mise en œuvre de mesures, ainsi qu'au montant moyen de dommages potentiellement évités de plus de 1,8 M€.

Les deux propositions suivantes s'inscrivent dans la poursuite et le renforcement de la création d'un environnement favorable au déploiement de la démarche.

1. Impression et diffusion d'un courrier d'information et de sensibilisation (par voie de routage) à destination des entreprises situées en zone inondable sur le bassin de la Loire et ses affluents

Dans le prolongement de l'actualisation de la base de données des acteurs économiques exposés au risque inondation sur le bassin de la Loire et ses affluents, il est proposé d'adresser, dans les prochaines semaines pour ce qui concerne les régions Auvergne et Centre (un peu plus tard pour les régions Bourgogne, Limousin et Pays-de-la-Loire) un courrier d'information et de sensibilisation au risque inondation, relayant les témoignages d'entrepreneurs des territoires concernés, et soulignant l'intérêt de pouvoir bénéficier d'un diagnostic gratuit de vulnérabilité aux inondations.

¹ Début 2012, déjà 34 collectivités du bassin de la Loire avaient décidé d'apporter un cofinancement pour la réalisation des diagnostics : 7 régions (Auvergne, Bourgogne, Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays de la Loire et Rhône-Alpes), 7 départements (Allier, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Cher, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret), 10 communautés d'agglomération (Clermont-Ferrand, Vichy, Montluçon, Nevers, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Grand Roanne et Saint-Etienne), 4 communautés de communes (Amboise, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Riom et Villefort) et 6 villes (Orléans, Bourges, Cinq-Mars-la-Pile, Aigrefeuille-sur-Maine, Langogne et Saint-Just-Saint-Rambert).

Il est estimé pour l'impression d'un courrier d'information et de sensibilisation et sa diffusion par voie de routage (duplication du courrier, mise sous pli, fourniture d'enveloppes au format et affranchissement à 20.000 exemplaires), un coût qui ne devrait pas excéder 11.000 € TTC.

Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50%, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

2. Conception et diffusion (par voie de routage) d'un document de sensibilisation et d'information sur le risque inondation à destination des acteurs socio-économiques du bassin de la Loire et ses affluents

Au titre de la création d'un environnement favorable au déploiement de la démarche « industrielle », la réalisation et la diffusion de quatre documents de sensibilisation à destination des entreprises ont été assurées entre avril 2009 et septembre 2011.

Il est envisagé de réaliser une nouvelle campagne d'information et de sensibilisation 2012, s'appuyant sur l'actualisation de la base de données des entreprises concernées par le risque inondation, à l'aide d'un document mettant l'accent notamment sur la mise en place volontaire de mesures de réduction de la vulnérabilité face au risque inondation.

Il est estimé pour la conception (maquette et impression à 25.000 exemplaires) et la diffusion par voie de routage (duplication du courrier, mise sous pli, fourniture d'enveloppes au format et affranchissement à 20.000 exemplaires), un coût qui ne devrait pas excéder 20.000 € TTC.

Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50%, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.